

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 582 autorisant M. Pillard (Jean) à enseigner à l'école privée Charles de Foucauld..

n° 582

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date de publication
11 mai 1953

Date du numéro
1 juin 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUI, Gouverneur de la Côte Française des Somalis. Chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 719 du 23 juillet 1951 portant réglementation de l'enseignement privé à la Côte Française des Somalis

Vu la demande de M. Pillard (Jean);

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'autorisation d'enseigner à l'école privée Charles de Foucauld de Djibouti est accordée à M. Pillard (Jean). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation : Le Secrétaire Général. CHAMBOREDON.